

LIVRET D'ACCUEIL







CENTRE de FORMATION POUR L'ENVELOPPE du BÂTIMENT







100% ALU





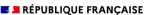


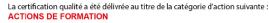














































Alucampus: l'ambition formation au service de l'Aluminium pour le bâtiment.

L'Alucampus, service de formation de DAL'ALU.

Ce lieu dédié à la formation, permet la mise en œuvre de l'aluminium dans l'enveloppe extérieure de l'habitat (gouttière, sous-face, habillage, façade, toiture etc...), c'est notre cœur de métier. Nos apprenants, membres du réseau DAL'ALU, sont principalement des installateurs, des chefs d'entreprises, des technico-commerciaux et des assistantes.

Nous proposons des parcours de formations afin d'être rapidement opérationnel à la fois pour les installateurs et les chefs d'entreprise du réseau.

Des formations #alacarte, de courte durée, sont aussi proposées dans le domaine TECHNIQUE, COMMERCIAL et GESTION pour s'améliorer sur un savoir-faire spécifique.

En présentiel, en distanciel ou encore en mixant les deux, nos solutions de formation s'adaptent à vos besoins.

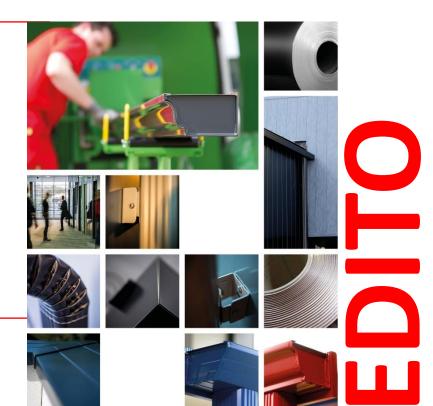
Contactez-nous!

Contact: formations@dalalu.fr Tél: 05.56.67.40.40 / 49

Plus d'informations, https://www.alucampus.fr/













NOTRE ÉQUIPE DE FORMATION À VOTRE SERVICE







Déroulé de la formation

- Inscription du participant(e)
- Envoi du dossier administratif avant formation (Conditions Générales de Ventes, Programme, Convention, Convocation, livret d'accueil et Règlement Intérieur)
- 3. Formation
- 4. Questionnaire de satisfaction à chaud
- 5. Envoi de l'attestation d'assiduité / Emargement

Inscription à nos formations

L'inscription à nos formations se fait en remplissant le formulaire en ligne (Rubrique « Contact ») ou par email formations@dalalu.fr

Convocation

La convocation à la session de formation vous sera envoyée par e-mail (ou par votre employeur) en amont de la formation.

Elle mentionne notamment:

- Le titre de la formation
- □ Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et les lieux de rendez-vous pour chaque session
- Nos coordonnées en cas de besoin,

Mise à disposition des supports

Les supports et outils utilisés en cours de formation vous seront remis en version papier (pour les formations en présentiel) et/ou envoyés par mail (pour les formations en distanciel).

Présence et assiduité

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur votre convocation de formation ou convenus avec votre formateur.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de nous prévenir dans les meilleurs délais. Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature chaque demi-journée sur la feuille d'émargement.

La signature de la feuille d'émargement conditionne la réception de votre Attestation d'assiduité de la formation.

- Formation en présentiel : La feuille d'émargement vous sera remise en cours de session par le formateur
- ☐ Formation à distance : La feuille d'émargement vous sera transmise par mail par le formateur.

Evaluation de la satisfaction

À la fin de formation, il vous sera demandé de remplir un questionnaire de satisfaction. L'objectif du questionnaire est de faire évaluer en permanence nos actions de formation et nos méthodes pédagogiques. Il sera soit sous format papier ou soit sous forme d'un questionnaire en ligne (Google Forms) envoyé par e-mail.





Lieu de formation

Les formations en présentiel se déroulent habituellement dans les locaux d'Alucampus.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler en amont de la formation afin que nous puissions évaluer ensemble vos besoins et prendre toutes les mesures nécessaires pour vous accueillir dans les meilleures conditions,

Merci de nous contacter par téléphone au 05.56.67.40.40 / 49 ou par mail à formations@dalalu.fr

Pour nos formations à distance, nous utilisons les logiciels « ZOOM » et/ou « Microsoft Teams ». Aucune licence spécifique n'est nécessaire pour utiliser ces outils le temps de la formation. Ils permettent :

- ☐ l'échange avec le formateur et les autres participants
- ☐ la visualisation des supports utilisés par le formateur
- ☐ la réalisation des travaux collectifs ou en sous-groupe suivis en direct par le formateur
- ☐ Et, l'évaluation des acquis durant et à la fin de formation.

Le lien de connexion vous sera envoyé par e-mail en amont de la formation à l'adresse mail renseignée lors de votre inscription. En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Pause-Déjeuner

L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le formateur et les stagiaires. En formation présentielle, le déjeuner peut se faire sur le lieu de formation (mise à disposition d'un espace dédié). Une boulangerie et des supermarchés sont à proximité de l'Alucampus.

Toutefois pour ceux qui souhaitent déjeuner à l'extérieur de façon individuelle, c'est aussi possible.

Modalités d'accès à nos formations

Nos formations peuvent être organisées

- En inter-entreprises, c'est-à-dire en groupes de stagiaires provenant de différentes entreprises
- En intra-entreprise, c'est-à-dire en groupes de stagiaires de la même entreprise

Nos formations peuvent se dérouler

- En présentiel dans les locaux d'Alucampus (ZA La Prade Rue des Girolles 33650 SAINT MÉDARD D'EYRANS)
- En distanciel (uniquement pour les formations identifiées « formation à distance »)

Financement de nos formations

L'Alucampus est le service de formation intégré de la société DAL'ALU SAS (SIRET 438 705 238) enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité n° 75 33 10438 33 auprès de la DIRECCTE de la région Nouvelle Aquitaine, certifié QUALIOPI (Certificat n°: FR069600-1) et Datadocké.

Nos formations peuvent être prises en charge, en partie ou totalement par votre OPCO. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme financeur si vous souhaitez effectuer une demande de prise en charge. Nos formations ne sont pas éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation).







Modalités d'accès à nos formations

Délai d'accès à nos formations

Formation inter-entreprise

Toutes nos dates de formations sont indiquées sur notre site www.alucampus.fr.

Nous nous engageons à repondre à vos demandes d'informations et/ou de devis sous 7 jours maximum. Pour assurer votre participation à la formation, vous devez nous transmettre la convention de formation signée au plus tard 5 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Formation intra-entreprise

Nous nous engageons à vous proposer des dates le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur(trice). Comme pour les formations inter-entreprises, pour pouvoir démarrer la formation, le retour de votre convention de formation signée en amont de la formation sera indispensable. Ces formations intra-entreprises peuvent s'organiser dans vos locaux et nous devrons au préalable nous assurer de vos capacités d'accueil.

Situation de handicap

Nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler en amont de la formation afin que nous puissions évaluer ensemble vos besoins et prendre toutes les mesures nécessaires pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Merci de nous contacter par téléphone au 05.56.67.40.40 / 49 ou par mail à <u>formations@dalalu.fr</u>





Plan d'accès

DAL'ALU - Site Alucampus

ZA La Prade Rue des Girolles 33650 SAINT MEDARD D'EYRANS

> Tel: 05.56.67.40.40 Tel: 07.63.46.58.27

Bordeaux -A62











Sauf autorisation de DAL'ALU SAS, toute reproduction, modification, publication, copie ou adaptation de tout ou partie des éléments de ce programme est interdite





RÈGLEMENT INTÉRIEUR Service de Formation

PRÉAMBULE

DAL'ALU est reconnue comme organisme de formation. Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines obligations s'appliquant à tous les inscrits et participants aux stages organisés par DAL'ALU.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

CHAMPS D'APPLICATION

Le présent Règlement Intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par DAL'ALU et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent Règlement Intérieur lorsqu'il suit une formation dispensée par DAL'ALU et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier. La formation aura lieu dans les locaux de DAL'ALU à St Médard d'Eyrans, des déplacements dans les alentours pour les formations sur chantier sont à prévoir. Les dispositions du présent règlement sont applicables en tout lieu où est dispensé la formation.

HYGIÈNE & SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu de la formation.

Tabac

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Il est interdit de fumer dans les locaux de formation sauf dans les emplacements réservés à cet usage.

Drogues

L'introduction, la distribution et la consommation sur les lieux de la formation de toute substance légalement prohibée sont interdites.

Alcool

Il est formellement interdit de pénétrer en état d'ivresse dans les locaux de formation. Il est également interdit à toute personne d'introduire pour sa consommation personnelle ou celle de ses collègues des boissons alcoolisées.

Alimentation

Il est interdit de manger ou de prendre des repas en dehors des lieux prévus à cet effet (cuisine et coin café).

Consignes incendie

Conformément aux articles R 4227-28 et suivants du code du travail, les consignes d'incendie ainsi que les plans de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de DAL'ALU.

ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou au cours de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation. Conformément à l'article R 6342-1 du code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de la formation auprès de la caisse de la sécurité sociale.





RÈGLEMENT INTÉRIEUR Service de formation

DISCIPLINE

Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de la formation avec une tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente sur les lieux. Certaines formations sont partiellement effectuées sur chantier, dans ce cas les stagiaires sont invités à se munir de chaussures de sécurité, de casque de sécurité ainsi qu'une tenue adaptée au travail sur chantier.

Horaires

Les horaires sont fixés par DAL'ALU et communiqués dans la convocation au stage ou par tout moyen à disposition (courrier, emails, ...). Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Aucune absence ne sera tolérée sauf événement exceptionnel et après validation avec le responsable de la formation. En cas d'absence et de retard, le stagiaire doit avertir DAL'ALU (05.56.67.40.40) ou le Responsable Régional dont il dépend. Une feuille d'émargement devra être signée par le stagiaire.

Accès

Le stagiaire ne peut demeurer dans les locaux de DAL'ALU en dehors des sessions de formation, ni introduire de tiers à la formation. Le stagiaire a interdiction de se promener librement dans les locaux de DAL'ALU s'il n'est pas accompagné par le personnel de DAL'ALU.

Responsabilité de DAL'ALU

DAL'ALU décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels, de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de DAL'ALU.

Sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du code du travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de la formation à la suite d'un agissement du stagiaire considéré, par lui, comme fautif que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister en :

- Un avertissement
- Une exclusion définitive de la formation

Les amendes et sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de la formation doit en informer le cas échéant :

- L'employeur si le stagiaire est salarié et que la formation considérée fait partie du plan de formation de l'entreprise
- L'organisme paritaire, si ladite formation est prise en charge par un tel organisme

Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le responsable de la formation envisage de sanctionner un stagiaire, il lui remet en main propre contre décharge une convocation lui précisant le lieu et l'heure de l'entretien ainsi que les motifs de la convocation. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire accompagner par un autre stagiaire ou un membre du personnel de DAL'ALU. L'entretien fait l'objet d'un débat contradictoire ou chacun expose les faits et leurs conséquences. La sanction, si elle est confirmée, fera l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Si nécessaire, l'agissement pourra faire l'objet d'une mesure conservatoire d'expulsion temporaire.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Un exemplaire du présent règlement est affiché dans les salles de formation et pourra être remis au stagiaire à sa demande. Il est applicable dès son affichage dans les locaux.



GOUTTIÈRE - FAÇADE - TOITURE



Créateur de la gouttière aluminium en continu

Contactez-nous!

Contact : formations@dalalu.fr Tél : 05.56.67.40.40 / 49

Plus d'informations, https://www.alucampus.fr/





*Selon conditions générales de la garantie.



Gouttières



Habillages



Sous-faces



Volets



Bardages



Couvertures



Couvertines

DAL'ALU